COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 48-2017

Référence écriture délib : PC/MS/JD

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération 57 Dont 5 procurations
Votes pour : 57
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 16 mars 2017

OBJET : Représentativité au sein de l'ADAC 65

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 mars 2017

L'**an deux mille dix-sept,** le **24 mars**, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à **la Salle du Terminus à Arreau,** sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (52) : PUCEL Mathieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, GOMES DA SILVA Rose-Marie, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean Henri, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel, BLANCHARD Hervé, ROCA Jacques

Présents non votants (4) : SAJOUS Sébastien, PEFONTAN Marie-Madeleine, SERMET André, , IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : VIDAL Thierry, GISTAU Patrick, BRUN Jean, CANTONY Christophe, RICARD Louis, SOLANA Michel, LACAZE Noël, FOURCADE Dominique

Procurations (5) : DELCASSO Maryse à BUERBA Jean-Pierre
DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe
DUBARRY Jean-Bertrand à MALERE Hélène
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Le quorum étant atteint, **le Conseil Communautaire** peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la représentativité de la CCAL au sein des instances de l'ADAC 65.

La CCAL est adhérente de l'ADAC, et à ce titre et selon les statuts de l'ADAC 65, le Président de la Communauté de Communes représente la Communauté de Communes, et il est membre de l'assemblée générale.

La CCAL peut décider de désigner un représentant autre que le Président.

Le collège des Communauté de Communes de l'assemblée générale désigne les représentants des Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration (3 titulaires + 3 suppléants).

Le collège des Communauté de Communes du Conseil d'administration désigne un Vice-Président au CA.

En terme du calendrier pour 2017 lors de l'AG de l'ADAC 65 du 22 juin 2017 les Communauté de Communes adhérentes (aujourd'hui 6 Communauté de Communes vont adhérer sur 9) désigneront les représentants au CA (3 titulaires + 3 suppléants).

Un CA se réunira le 22 juin 2017 en suivant l'AG et les 6 représentants des Communauté de Communes désigneront parmi les 3 titulaires un Vice-Président.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil Communautaire approuve la nomination de Mr Philippe Carrere, Président, représentant de la Communauté de Communes Aure Louron, au sein de l'assemblée générale de l'ADAC 65.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Arreau, le 27 mars 2017

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNE
AURE LOURON
CHATEAU SEGURE
65240 - ARREAU